

ANNEX 8 Plan d'Engagement des Parties Prenantes – AMP Bénin

I. CATÉGORISATION DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes à l'AMP peuvent être classées en plusieurs catégories à savoir : (i) les acteurs étatiques ; (ii) les acteurs non étatiques ; (iii) les institutions de coopération bilatérale/multilatérale et de financement ; (iv) les structures nationales de financement ; (v) les universités et centres de recherche ; et (vi) les populations bénéficiaires.

1.1. Les acteurs étatiques

Les acteurs étatiques concernés de près ou de loin par le programme APM sont constitués de la Présidence de la République, des différents ministères sectoriels avec les directions centrales, techniques et structures sous tutelle ; de certaines institutions de la République et des collectivités territoriales. Ainsi, nous avons :

- **La Présidence de la République**
 - Cellule Juridique (CJ) ;
 - Autorité de Régulation de l'Electricité (ARE)
- **Le Ministère de l'Energie (ME)**
 - Direction Générale des Ressources Energétiques (DGRE) ;
 - Agence Béninoise de l'Electrification Rurale et de la Maîtrise de l'Energie (ABERME) ;
 - Agence de Contrôle des Installations électriques internes (Contrôlelec) ;
 - Société Béninoise de l'Energie Electrique (SBEE) ; et
 - Société Béninoise de Production Electrique (SBPE).
- **Le Ministère du Cadre de Vie et de Développement Durable (MCVDD)**
 - la Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC) ;
 - le Fonds National pour l'Environnement et le Climat ; (FNEC) et
 - l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE).
- **Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC)**
 - Agence Nationale de Normalisation, de Métrologie et du Contrôle Qualité (ANM)
- **Le Ministère de la Justice et de la Législation (MJL)**
 - Direction de la Législation et de la Codification (DLC)
- **L'Assemblée Nationale**
 - Commission des lois.
- **Les communes et leur faïtière (ANCB)**

1.2. Les acteurs non étatiques

Ils regroupent le secteur privé marchand et le secteur privé non marchand

1.2.1. Le secteur privé marchand

Il comprend tous les opérateurs économiques évoluant dans le secteur de l'énergie ou ayant un lien avec la promotion de l'électrification hors réseau. On y regroupe, non limitativement :

- les producteurs indépendants de l'électricité ;
- les titulaires des conventions de concession pour l'électrification hors réseaux ;
- les titulaires d'autorisation de production de l'électricité hors réseaux ;
- les sociétés spécialisées dans la construction des centrales ou mini-réseaux à base d'énergies renouvelables ;
- les cabinets d'études dans le domaine des énergies renouvelables ;
- les sociétés spécialisées dans l'importation et la distribution des équipements de production d'électricité à base des énergies renouvelables ;
- les artisans locaux spécialisés dans la fabrication des composants entrant dans la construction des centrales ou mini-réseaux à base d'énergies renouvelables ;
- les auto producteurs ;

- les commerçants de groupe électrogènes ;
- les distributeurs de carburants et lubrifiants ;
- les sociétés de GSM.

1.2.2. Le secteur privé non marchand

Les acteurs du secteur privé marchand œuvrant dans le secteur des énergies renouvelables sont nombreux. Il s'agit des Organisation Non Gouvernemental (ONG) et autres associations à but non lucratif qui font le travail d'animation et d'intermédiation sociale en vue de la mobilisation et l'adhésion des populations aux initiatives visant la promotion de l'électrification à base des énergies solaires.

1.3. Les institutions de coopération bilatérale/multilatérale et de financement

Il s'agit des partenaires du Bénin qui l'accompagnent dans la promotion des énergies renouvelables à la fois par leurs apports techniques et financiers. Ces apports se font dans le cadre bilatéral comme multilatéral. Au nombre de ces partenaires figurent toutes les agences du système des Nations Unies sous le leadership du PNUD, l'Union Européenne, l'AFD, la GIZ, le Gouvernement américain à travers le MCC (MCA II), l'UEMOA, la CEDEAO, la BAOD, la BAD, BID, la CEB, etc.

1.4. Les structures nationales de financement

Elles comprennent les banques et les établissements financiers à caractère bancaire tels que définis par la loi n° 2012-24 du 24 juillet 2012 portant réglementation bancaire.

Au nombre d'une quinzaine, les banques sont, aux termes de cette loi « les établissements de crédit habilités à effectuer toutes les opérations de banques telles que définies à l'article 2, alinéa 2 de ladite loi ».

Quant aux établissements financiers à caractère bancaire, ils sont aux termes de l'article 4 de la loi, « des personnes morales, habilitées à effectuer toutes les opérations de banque pour lesquelles elles ont été agréées.

Aux banques et établissements financiers, il convient d'ajouter les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) organisés par la loi n°2012-14 du 21 mars 2012 portant réglementation des SFD en République du Bénin et son décret d'application n°2012-410 du 06 novembre 2012. Au sein de la centaine de SFD existant au Bénin, on retrouve des mutuelles/coopératives, des ONG/associations mais également des sociétés à capitaux de forme Sociétés Anonymes (S.A).

1.5. Les universités et les centres de formation

Ils interviennent dans la production, la transmission et la diffusion des connaissances et savoir-faire dans le domaine des énergies renouvelables. Le réseau béninois des universités est composé de plusieurs universités publiques et privées ayant pour la plupart des curricula de formation sur les énergies renouvelables.

Ces universités disposent pour la plupart de laboratoires spécialisés en énergies renouvelables.

1.6. Les populations bénéficiaires

Il s'agit des populations des localités rurales en général et celles des localités rurales non raccordées au réseau convention et remplissant certaines conditions à savoir (i) la distance par rapport au réseau MT, (ii) ne pas être programmées pour être connectée à cours ou moyen terme au réseau SBEE, (iii) l'Indice Potentiel de Développement (IPD), (iv) la population, etc.

La liste apurée des localités éligibles à l'EHR fournie par l'ABERME affiche le chiffre 221 au mois d'avril 2022. Mais les populations directement concernées par l'AMP habitent dans vingt-cinq (25) unités administratives réparties dans les communes d'intervention du projet PANA Energie à savoir Bantè, Dassa, Djougou, Kalalè, N'Dali, Ouèssè, Savalou et Toucountouna. Les populations de ces localités ont été rencontrées à l'occasion des différentes visites de terrain organisées dans le cadre de la formulation de l'AMP.

Les interventions des différentes parties prenantes couvrent des domaines aussi divers que variés tels que l'énergie, l'économie et finances, le changement climatique et protection de l'environnement, l'éducation et formation professionnelle, le genre et développement communautaire, etc.

II. IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES ET PROCESSUS DE LEUR ENGAGEMENT

Une liste des parties prenantes identifiées avec une description de leur mandat et de leurs activités et leur classification est incluse à la fin de cette annexe.

Le projet étant initié par le Gouvernement béninois avec l'appui du PNUD, la quasi-totalité de toutes les parties prenantes énumérées supra ont été facilement identifiées et invitées à l'atelier de lancement tenu à Grand-Popo les 13, 14 et 15 avril 2022 mais également à l'atelier de restitution des résultats d'étape tenu au même lieu les 09 et 10 juin 2022 (Cf listes des invités aux ateliers). Mais malheureusement, tous n'ont pas répondu à l'invitation (Cf listes de présence des participants aux ateliers).

Les populations que les utilisateurs de mini-réseaux et les personnes autrement affectées par le projet, en raison de l'imprécision, à cette étape, sur les localités d'implantation des mini-réseaux, n'ont pas pu être identifiées avec précision. Par conséquent, elles n'ont pas été invitées à l'atelier de lancement. Mais la présence des maires a atténué cette faiblesse dans le processus de formulation qui a d'ailleurs entièrement été corrigée par les différentes missions de terrain au cours desquelles les populations de toutes les localités éligibles à l'AMP de même les maires des communes concernées ont été rencontrés. L'atelier de lancement et les missions de terrain ont été l'occasion d'obtenir l'engagement de l'ensemble des parties prenantes. Les maires ont particulièrement marqué leur soutien et adhésion au projet par leur ferme engagement à accomplir toutes les diligences nécessaires pour la prise des arrêtés de mise à disposition des sites susceptibles d'abriter les mini-réseaux.

Les parties prenantes non encore impliquées devront l'être à l'occasion de l'atelier de validation du Prodoc. Les autres parties prenantes dont l'engagement devra être constaté lors des étapes ultérieures du processus, seront mobilisées en fonction de leurs pouvoir et intérêt pour le projet.

Ainsi, à partir de sa position de représenter la partie nationale pour la mise en œuvre du projet, le Ministère de l'Energie (ME), par l'intermédiaire de sa Direction Générale des Ressources Energétiques (DGRE), dirigera le processus d'engagement avec les parties prenantes pour : (1) livraison des résultats du projet ; (2) consultation ; et (3) sensibilisation.

- La consultation au niveau du projet et la recherche d'un consensus auront lieu au sein du (1) Comité de pilotage du projet, qui comprendra les entités suivantes du Gouvernement béninois (ME, MCVDD, MIC, PNUD). Des spécialistes d'autres structures dépendant du Gouvernement ou des entités désignées peuvent être invités si cela est jugé approprié. Les communes doivent être représentées par leur faitière (ANCB)
- Pour l'examen, le dialogue et la consultation en vue de la livraison des résultats du projet, les groupes suivants sont envisagés : (2) Groupe de dialogue sur les politiques. Provisoirement, le Groupe se réunira 3 à 4 fois par an, prévoyant un délai de traitement de 2 ans pour livrer ses produits (politique mini-réseaux, normes techniques et réglementation, modèle de livraison, incitations financières).
- Les résultats du projet doivent être discutés avec les principales parties prenantes non représentées dans le groupe de dialogue politique dans le but de recevoir leurs points de vue et leurs contributions, ainsi que de se conformer aux garanties sociales conformément au CGES. Le groupe fournira des résumés d'avancement annuels en tant que contribution aux engagements entre l'équipe de projet et un groupe central de parties prenantes externes sélectionnées parmi le (3) groupe élargi de parties prenantes (voir point suivant). Ces engagements peuvent être, par exemple : des ateliers annuels, des newsletters ou des réseaux sociaux.
- La communication et la consultation du Groupe élargi des parties prenantes (3) sont envisagées pour la rétroaction et la diffusion des résultats et des produits du projet à un public plus large au plan national, en particulier les OSC, le secteur privé et les particuliers dans leur rôle de bénéficiaires du mini-réseau. Il est important de noter que l'élaboration d'instruments politiques et réglementaires peut être liée à des étapes de consultation formelles conformément à la législation nationale. Dans la mesure du possible, la livraison de ces résultats de projet doit être intégrée dans les processus nationaux. Lorsque cela n'est pas possible, le projet doit viser à produire des propositions ou des résultats intermédiaires pour adoption ultérieure.

Les tableaux suivants fournissent une liste indicative de la participation des parties prenantes aux comités et groupes proposés.

PARTENAIRE DE MISE EN ŒUVRE (IP)		
Nom	Categorie	Zone clé
Ministère de l'Énergie	National government (GoB)	Énergie

1. COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET		
Nom	Categorie	Zone clé
Ministère de l'Énergie (ME)	National government (GoB)	Energy
Direction Générale des Ressources Énergétiques (DGRE)	National government (GoB)	Energy
Ministère du Cadre de Vie et de Développement Durable (MCVDD)	National government (GoB)	Climate Change and Environmental Protection
Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB)	Local government	Développement local
United Nations Development Program (UNDP)	UN Agency	GEF Agency

2 GROUPE DE DIALOGUE POLITIQUE		
Nom	Categorie	Zone clé
Direction Générale des Ressources Énergétiques (DGRE)	National government (GoB)	Energy
Autorité de Régulation de l'Électricité	National government (GoB)	Energy
Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC)	National government (GoB)	Climate Change and Environmental Protection
Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC)	National government (GoB)	Climate Change and Environmental Protection
Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE)	National government (GoB)	Climate Change and Environmental Protection
Agence Béninoise de l'Électrification Rurale et de la Maîtrise de l'Énergie (ABERME)	Autorité compétente et l'autorité concédante agissant en vertu des pouvoirs de délivrance d'un titre d'exploitation hors réseau et en vertu des pouvoirs de délégation de la gestion du service public de fourniture de l'énergie électrique par voie de concession.	Energy
Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE)	Public service providers and companies	Energy
Société Béninoise de Production Électrique (SBPE).	Public service providers and companies	Energy
Agence de Contrôle des Installations électriques internes (Controlec)	Public service providers and companies	Energy
Institut National de la Femme (INF)	Public agencies and bodies	Gender and community development
Ministère des Finances	National government (GoB)	Economy and Finance
Ministère du Plan	National government (GoB)	Planification et développement
Cellules Genre et environnement ¹	Public agencies and bodies	Gender and community development

¹ Ces cellules sont au niveau des Ministères sectoriels

3. GROUPE DE PARTIES PRENANTES PLUS ÉLARGI		
Nom	Categorie	Zone clé
ONGs actives dans le secteur de l'énergie en général et la promotion des énergies renouvelables en particulier	Private sector companies and associations, Civil Society Organisation (CSOs)	Energy
Association Interprofessionnelle des spécialistes des énergies renouvelables (AISER)	Private sector companies and associations Civil Society Organisation (CSOs)	Energy
Banques et établissements financiers à caractère bancaires et les Systèmes Financiers décentralisés (SFD)	Public service providers and companies	Economy and Finance
Chambre de commerce et d'industrie du Bénin (CCIB); Chambre nationale d'Agriculture du Bénin	Private sector companies and associations	Transversal entities
Centres de formation professionnelle	Academia and education	Education and professional training
Agence Nationale de Normalisation, de Métrologie et du Contrôle Qualité (ANM)	Public agencies and bodies	Transversal entities
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique (MESRES): Universités publiques et privées, et centres de recherche	National government (GoB)	Education and professional training
Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASMF)	National government (GoB)	Gender and community development
Ministère du numérique et de la digitalisation	National government (GoB)	Public agencies and bodies
Universités	Academia and education	Education and professional training

4 GROUPE DES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT		
Nom	Catégorie	Zone clé
United Nations Development Program (UNDP)	UN Agency	Energy
African Development Bank (AfDB)	Development Bank	Economy and Finance
Agence Française de Développement (AFD)	Agence de coopération bilatérale	Economie, finance et développement
Union Européenne (UE)	Agence de coopération multilatérale	Economie, finance et développement
GIZ	Agence de coopération bilatérale (allemande)	Energie, Economie, finance et développement
Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)	Instrument d'intégration régionale	Economie, finance et développement
CEDEAO	Instrument d'intégration régionale	Politique, Economie, finance et développement
BOAD	Development Bank	Economy and Finance
BID	Development Bank	Economy and Finance
MCC/MCA II	Coopération bilatérale	Energie
World Bank Group (WBG)	Development Bank	Economy and Finance
International Renewable Energy Agency (IRENA)	International Agency	Energy

III. PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES									
Parties prenantes	Zone Clé	Consultations sur la conception du programme		Conception de pilotes de mini-réseaux		Événements de formation et de communication	Atelier de lancement (IW)	Suivi de projet (PIR)	Evaluation de projet (MTR and TE)
		PPG	LPAC ²	PPG	Project				
1. COMITE DE PILOTAGE DU PROJET									
Ministère de l'Énergie	Energy	yes	yes	Yes	PSC ³		PSC	PSC	PSC
Direction Générale des Ressources Énergétiques (DGRE)	Energy	yes	yes	Yes	PSC		PSC	PSC	PSC
Ministère du Cadre de Vie et de Développement Durable/ Direction Générale de l'Environnement et du Climat (MCVDD/DGEC)	Environnement	yes	yes	Yes	PSC ⁴		PSC	PSC	PSC
Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB)	Développement local et planification	yes	yes	Yes	PSC		PSC	PSC	PSC
United Nations Development Program (UNDP)	Développement	yes	yes	Yes	PSC		PSC	PSC	PSC
2. POLITIQUE DE DIALOGUE DE GROUP									
Direction Générale des Ressources Énergétiques (DGRE)	Energy	yes	yes	yes	yes	yes	yes	yes	consultation
Autorité de Régulation de l'Électricité	Energy	yes	no	yes	yes	yes	yes	no	consultation
Direction Générale de l'Environnement et du Climat	Changement climatique et protection de l'Environnement	no	yes	yes	yes	yes	yes	no	no
Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE)	Energy	yes	no	yes	yes	yes	Yes	no	consultation
Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC)	Energy	no	yes	yes	yes	yes	yes	no	no
Agence Béninoise pour l'Environnement	Energy								
Agence Béninoise de l'Électrification Rurale et de la Maîtrise de l'Énergie (ABERME)	Energy	yes	yes	yes	yes	yes	yes	yes	consultation
Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE)		no	yes	yes	yes	yes	yes	no	no
Société Béninoise de Production Électrique (SBPE).		no	yes	yes	yes	yes	yes	no	no
Institut National de la Femme	Gender and community development	yes	no	yes	yes	yes	yes	no	consultation
Ministère de l'Économie et des Finances	Economy and Finance	no	no	no	no	no	Yes	no	consultation
Ministre du Plan	Planification du développement	no	no	no	no	no	Yes	no	consultation
3. GROUPE DE PARTIES PRENANTES PLUS ÉLARGI									

² Note. Beneficiaries, local government and people potentially affected by Project are not well represented yet.

³ PSC = informed as Project Steering Committee member.

⁴ PSC = informed as Project Steering Committee member.

PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES									
Parties prenantes	Zone Clé	Consultations sur la conception du programme		Conception de pilotes de mini-réseaux		Événements de formation et de communication	Atelier de lancement (IW)	Suivi de projet (PIR)	Evaluation de projet (MTR and TE)
		PPG	LPAC ²	PPG	Project				
ONGs actives dans le secteur de l'énergie en général et la promotion des énergies renouvelables en particulier	Energy	no	no	no	yes	yes	Yes	no	consultation
Association Interprofessionnelle des spécialistes des énergies renouvelables (AISER)	Energy	no	no	no	yes	yes	Yes	no	consultation
Banques et établissements financiers à caractère bancaires et les Systèmes Financiers décentralisés (SFD)	Finance et économie	no	no	no	yes	yes	Yes	no	consultation
Chambre de commerce et d'industrie du Bénin (CCIB); Chambre nationale d'Agriculture du Bénin	Commerce, industrie et agriculture	no	no	no	yes	yes	Yes	no	consultation
Centres de formation professionnelle	Formation professionnelle	no	no	no	yes	yes	Yes	no	consultation
Agence Nationale de Normalisation, de Métrologie et du Contrôle Qualité (ANM)	Entité transversale	no	no	no	yes	yes	Yes	no	consultation
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique (MESRES): Universités publiques et privées, et centres de recherche	Education et formation professionnelle	no	no	no	yes	yes	Yes	no	consultation
Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASMF)	National government (GoB)	no	no	no	yes	yes	yes	no	consultation
Ministère du numérique et de la digitalisation	National government (GoB)	no	no	no	yes	yes	Yes	no	consultation
Universités	Academia and education	no	no	no	yes	yes	Yes	no	consultation
4. GROUPE DES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT									
United Nations Development Program (UNDP)	Development/Energy	yes	no	yes	yes	yes	yes	no	no
African Development Bank (AfDB)	Economy and Finance	yes	no	no	yes	yes	yes	no	no
Agence Française de Développement (AFD)	Economy and Finance	yes	no	yes	yes	yes	yes	no	no
Union Européenne (UE)	Economy and Finance	yes	no	no	yes	yes	yes	no	np
GIZ	Economy and Finance	yes	no	no	no	yes	yes	no	np
Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)	Energy	yes	no	no	no	yes	yes	no	np
CEDEAO	Economy and Finance	yes	no	no	no	yes	yes	no	np
BAD	Economy and Finance	yes	no	no	no	yes	yes	no	np
BOAD	Economy and Finance	yes	no	no	no	yes	yes	no	np
BID	Economy and Finance	yes	no	no	no	yes	yes	no	np
MCC/MCA II	Energy	yes	no	no	no	yes	yes	no	np
World Bank Group (WBG)	Economy and Finance	yes	no	no	no	yes	yes	no	np
International Renewable Energy Agency (IRENA)	Energy	yes	no	no	no	yes	yes	no	np

IV. BUDGET

À compter de l'approbation du PDG, les actions énumérées dans le plan d'engagement des parties prenantes seraient financées par : (1) le cofinancement des parties prenantes (en nature) ; (2) par le biais d'initiatives parallèles telles que des événements et des foires organisés par le GOJ ou des agences multilatérales ; (3) les fonds du PPG et les ressources propres du PNUD dans le cadre des activités de préparation du projet ; (4) les activités de sensibilisation telles que budgétisées dans le budget total et le plan de travail (TBWP) du projet, comme suit :

- Événements de formation et de communication : (Composantes 1 et 4 du projet.)
- Atelier de lancement et évaluation finale : (Composante 5 du projet)
- PIR : inclus dans la gestion de projet

V. DESCRIPTION DES PARTIES PRENANTES IDENTIFIEES

1. KEY AREA: ENERGY			
Nom	Mandat	Categorie	Niveau
Ministère de l'Énergie (ME)	Concevoir, suivre et évaluer la politique générale de l'Etat en matière d'énergie, conformément aux conventions et aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin	Gouvernement	Elevé
Direction Générale des Ressources Énergétiques (DGRE)	Élaborer, en liaison avec les structures nationales compétentes, la politique du Gouvernement relative au développement des ressources énergétiques, des moyens de production, de transport et de distribution de l'énergie ainsi que celle relative à l'efficacité énergétique, à la maîtrise de l'énergie, à l'approvisionnement, au contrôle de qualité, au stockage et à la distribution de l'énergie et de veiller à leur mise en œuvre	Gouvernement	Elevé
Agence Béninoise de l'Électrification Rurale et de la Maîtrise de l'Énergie (ABERME)	Mettre en œuvre la politique de l'Etat dans les domaines de l'électrification rurale et de la maîtrise d'énergie	Gouvernement	Elevé
Autorité de Régulation de l'Électricité (ARE)	Veiller au respect des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur de l'Électricité, de protéger l'intérêt général et de garantir la continuité et la qualité du service, l'équilibre financier du secteur et son développement harmonieux	Gouvernement	Elevé
Agence de Contrôle des Installations électriques internes (Controlec)	Assurer le contrôle et le respect des normes techniques dans les installations électriques intérieures	Gouvernement	Moyen
Société Béninoise de l'Énergie Électrique (SBEE)	Produire, achat et distribuer de l'énergie électrique	Gouvernement	Moyen
Agence Nationale de Normalisation, de Métrologie et du Contrôle Qualité (ANM)	Mettre en œuvre et faire le suivi-évaluation de la politique nationale de normalisation, de métrologie, de certification, de vérification des produits et de promotion de la qualité.	Gouvernement	Moyen
Communes	Contribuer à la fourniture de l'énergie électrique aux populations	Local	Elevé
Secteur privé marchand	Accompagnement technique, construction des mini-réseaux d'EHR	Privé	Moyen
Secteur privé non marchand	Sensibilisation, communication pour un changement de comportement	OSC	Moyen

2. DOMAINE CLÉ : ECONOMIE ET FINANCES

Nom	Mandat	Categorie	Niveau
Ministère de l'Economie et des Finances	Mobilisation des ressources intérieures et extérieures et contrôles de leur utilisation	Gouvernement	Moyen
Banques, établissements financiers à caractère bancaire et Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)	Accompagnement du secteur privé par l'octroi des crédits et conseils	Coopération bilatérale et multilatérale, privé	Faible
Partenaires Techniques et Financiers (PTF)	Appui technique et financement du développement	Coopération bilatérale et multilatérale	Elevé

3. DOMAINE CLÉ : CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nom	Mandat	Categorie	Niveau
Ministère du Cadre de Vie et de Développement Durable (MCVDD)	Définir, faire le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de l'Etat en matière d'habitat, de développement urbain et villes durables, de géomatique, de l'aménagement du territoire, d'assainissement, d'environnement et de climat, de préservation des écosystèmes, des eaux, forêts et chasse. Il participe également à la définition et au suivi de la politique de l'Etat en matière de foncier et de cadastre.	Gouvernement	Moyen
Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC)	Elaborer et assurer la mise en œuvre ainsi que le suivi de la politique, des stratégies de l'Etat et de la réglementation nationale en matière d'environnement, de gestion des effets des changements climatiques et de promotion de l'économie verte en collaboration avec les autres structures concernées.	Gouvernement	Moyen
Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC)	Assurer la protection et la gestion rationnelle de l'environnement, la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques et la promotion du développement durable au Bénin	Gouvernement	Moyen
Agence Béninoise pour l'Environnement	Mettre en œuvre, avec la participation de toutes les institutions nationales compétentes, la politique nationale en matière d'environnement. Elle veille à l'intégration de l'environnement dans les politiques et/ou stratégies sectorielles	Gouvernement	Moyen

4. DOMAINE CLÉ : ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Nom	Mandat	Categorie	Niveau
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique (MESRES): Universités publiques et privées, et centres de recherche	Définir, faire le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de l'Etat en matière d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	Gouvernement	Moyen
Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la la Formation Professionnelle	Définir, faire le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de l'Etat en matière d'enseignement secondaire et de la formation professionnelle.	Gouvernement	Moyen

5. DOMAINE CLÉ : GENRE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Nom	Mandat	Categorie	Niveau
Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance	Définir, mettre en œuvre et faire le suivi de la politique de l'État en matière de protection sociale, de famille, de l'enfant, de solidarité nationale, de micro-finance et d'égalité des chances. Il s'assure notamment de mettre en place des conditions favorables à l'épanouissement des familles et au développement des enfants.	Genre et développement communautaire	Moyen
Cellules Genre et Environnement des Ministères	Veiller à l'intégration de l'approche Genre dans les documents d'orientation stratégique, les politiques, programmes, projets, budgets, actions et activités du Ministère.	Genre et développement communautaire	Moyen

6. DOMAINE CLÉ : ENTITÉS TRANSVERSALES

Nom	Mandat	Category	Level
Ministère du Numérique et de la digitalisation	Veiller à la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la politique nationale de développement de l'économie numérique et de la communication ;	Public agencies and bodies	Moyen